



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
20/10/2016

Dossier complet le
20/10/2016

N° d'enregistrement
2016-4053

1. Intitulé du projet

Alimentation en eau potable
Raccordement de la Commune de BIARS SUR CERE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMAEP BRETENOUX SAINT CERE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MESPOULHE Jean-Pierre

RCS / SIRET

1 2 5 4 6 0 0 1 9 2 7 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
32	Canalisation pour le transport d'eau potable: ø ext x longueur ~ 222 mm x 2500 m ~ 555 m ² > 500 m ² longueur - 2500 m > 2 km

4. Caractéristiques générales du projet

Dovent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création du réseau d'interconnexion entre le SMAEP de Bretenoux Saint Céré, et le réservoir de tête de la Commune de Biars sur Cère, par la mise en place, en tranchée, d'une canalisation en fonte (à priori, de diamètre intérieur 200 mm)

(Il est précisé que le tracé de la canalisation et son dimensionnement seront affinés dans le cadre de l'étude d'avant-projet.)

4.2 Objectifs du projet

La nécessité du projet a été mise en évidence par le schéma départemental d'alimentation en eau potable du Lot.

L'interconnexion est nécessaire pour combler le manque d'eau de la Commune de Biars sur Cère, et permettre la sécurisation de la ressource en cas de problème (quantité, pollutions).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation de tranchées pour pose de canalisations d'eau potable (ouverture, mise en place des canalisations, remblaiement, remise en état des terrains et des voiries).

Durée approximative du chantier : 4 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau qui sera mis en place, devra rester accessible (pas de construction, et pas d'arbres, sur une bande d'environ 3 mètres) de façon à permettre l'accès aux agents chargés de l'exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas de procédure administrative particulière pour ce projet.
(Article R122-2 du Code de l'Environnement, seul concerné.)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeur caractéristique	Valeur
Longueur de canalisations à poser	~ 2500 ml
Diamètre de la canalisation à poser	ø intérieur ~ 200 mm ø extérieur ~ 222 mm
(Il est précisé que le tracé de la canalisation et son dimensionnement seront précisés dans l'étude d'avant-projet.)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 1° 50' 03.6"E Lat. 44° 56' 39.4"N

Point d'arrivée :

Long. 1° 51' 42.2"E Lat. 44° 56' 35.3"N

Communes traversées :

Girac (46)
Astaillac (19)
Gagnac sur Cère (46)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet constitue à lui seul, un programme de travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles

Chemins ou voiries

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Girac : pas de document d'urbanisme
Astaillac : pas de document d'urbanisme
Gagnac sur Cère : PLU (approuvé le 25/05/2004)
Zones traversées : Np - A - Ud - Ne

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2e génération - N° : 730011020 "Vallée de la Dordogne quercynoise" sur environ 900 ml du tracé du réseau d'eau
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne (agriculture) - Massif Central N° : 173000002
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation Bassin Dordogne amont (approuvé)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	<small>(Oui)</small>	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site Natura 2000 : "Vallée de la Dordogne Quercynoise" N° : FR7300898 sur environ 270 ml du tracé du réseau d'eau
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de pose de canalisations n'engendrent pas, par eux-mêmes, des prélevements d'eau. Par contre, une fois l'interconnexion réalisée, les prélevements d'eau du SMAEP Bretenoux Saint Céré seront un peu plus importants qu'actuellement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sous voiries, les tranchées seront remblayées avec des matériaux d'apport => Les matériaux extraits seront donc excédentaires. Le volume de la canalisation à poser représentera également des matériaux excédentaires.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations seront posées dans des terrains agricoles, ou sous des chemins ou routes. Il se peut néanmoins que, ponctuellement, quelques arbres ou haies doivent être arrachés. => Il devrait donc y avoir un impact très limité sur la faune, la flore et les habitats.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations seront posées dans des tranchées qui seront ensuite remblayées. Le projet n'engendre donc pas la consommation de terrain, en surface : les terrains agricoles pourront toujours être exploités ; les chemins et voiries pourront toujours être circulés.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, les engins de chantier génèreront du bruit. L'entreprise essaiera toutefois de limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il est peu probable que du rocher soit rencontré dans la tranchée. Toutefois, si cela était le cas, l'emploi de matériel adapté (type brise-roche) serait alors nécessaire. Des vibrations pourraient alors être générées pendant la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un entretien régulier des camions et engins de chantier, permettra de limiter l'émission de gaz d'échappement. De plus, les camions qui interviennent sur les chantiers, font l'objet d'un contrôle pollution, conformément à la réglementation. Il n'y aura pas de brûlage (de végétaux, ou de tout autre matériau) sur le chantier, afin de ne pas émettre de fumée.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La base de vie de l'entreprise en charge des travaux sera équipée d'un bloc sanitaire avec une cuve de rétention, qui sera vidée par un professionnel suivant les besoins. => Pas de rejet d'eaux usées dans le milieu. Le personnel de chantier sera équipé de sacs d'absorbant, permettant de contenir et limiter la diffusion d'huile hydraulique, lors de la rupture éventuelle de flexibles. Cet absorbant sera ensuite récupéré et traité.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le chantier génère la production de quelques déchets (bois, plastiques,). Les déchets suivront la filière appropriée pour leur élimination. Le chantier va également générer des déchets inertes (excédents de tranchées). Les matériaux qui ne seront pas réutilisés, seront transportés sur des zones de stockage adaptées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une fois les travaux de pose de canalisations réalisés, les terrains et les voiries traversés seront remis en état. => Il n'y aura donc pas d'impact sur l'aspect paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments précisés précédemment (et des incidences très limitées du projet), il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Bretenoux

x

21/09/2015

Signature



DÉPARTEMENT DU LOT

MAÎTRE D'OUVRAGE :

SMAEP BRETENOUX - SAINT-CÉRÉ

ADDUCTION EAU POTABLE

Raccordement en eau potable
de la commune de BIARS SUR CÈRE

AVP

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1 / 1500

PLAN

Réf : AEP15.25

Date	Modifications :
14-10-2015	
10-12-2015	Modification suite à la réunion avec les propriétaires
08-02-2016	Modification à la demande du Syndicat
30-08-2016	Modification à la demande du Syndicat

Maîtrise d'oeuvre:



Groupe

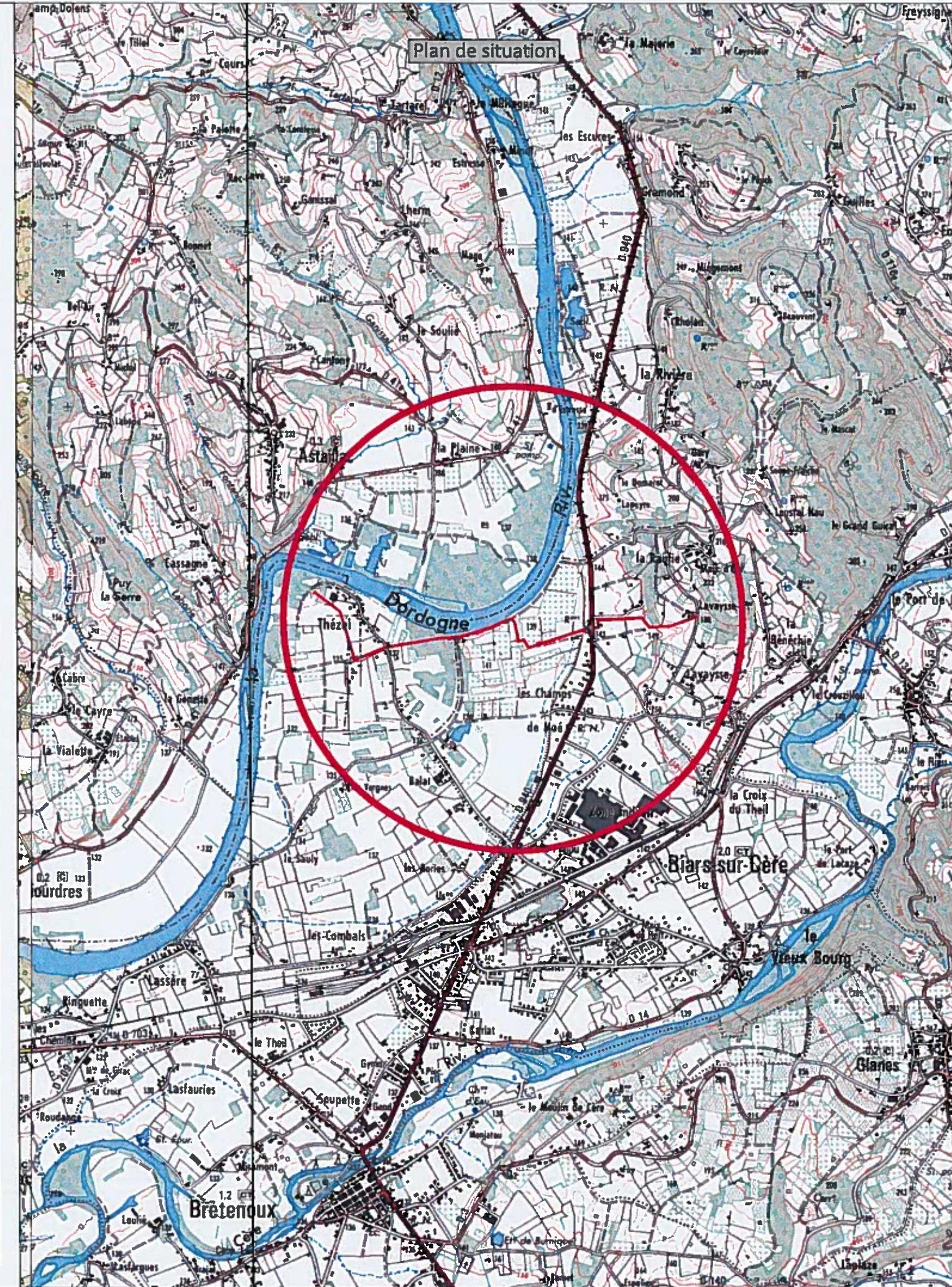
DEJANTE

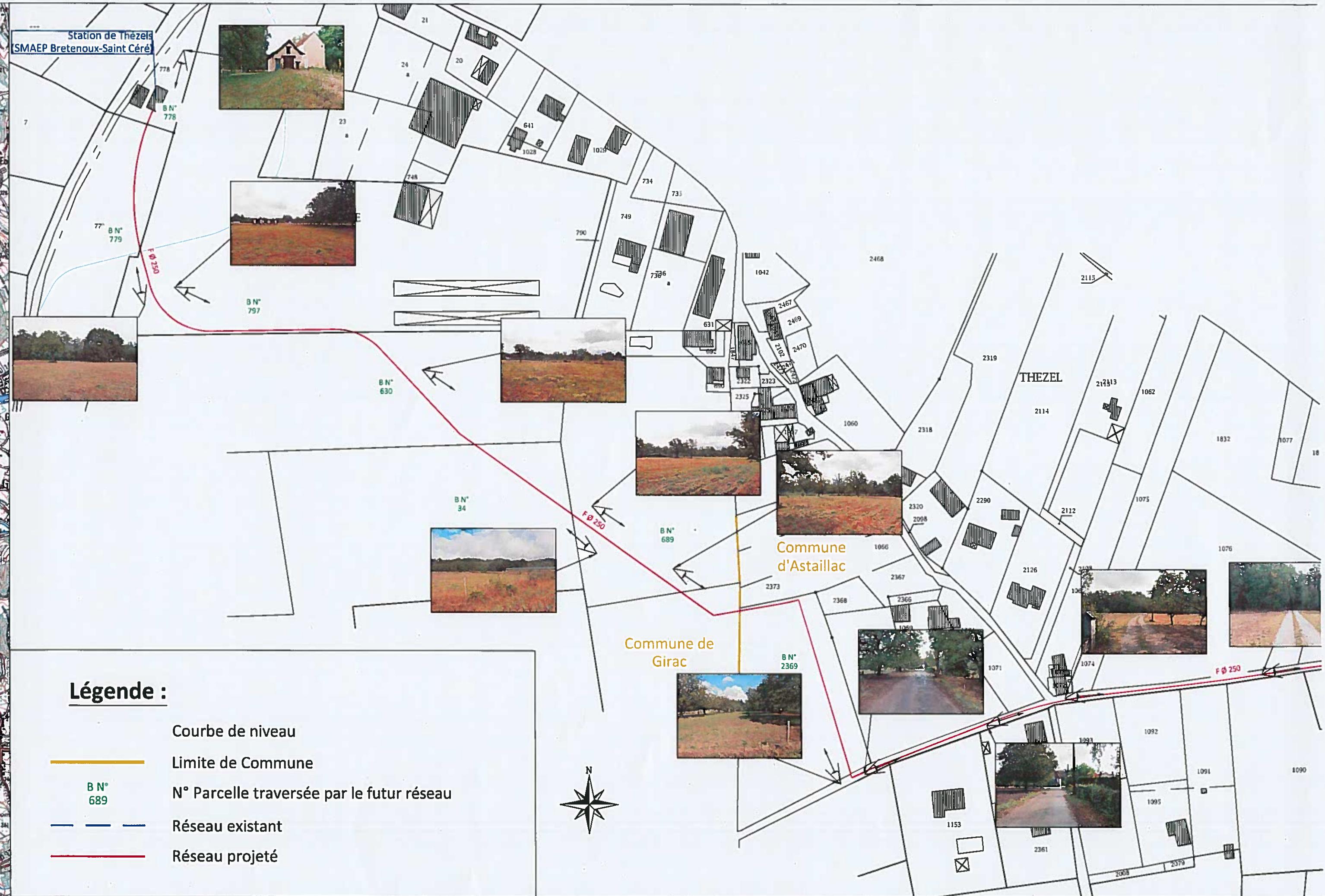
DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT
QUERCY

Avenue Robert Destic
46400 SAINT-CÉRÉ
Tél. 05 65 38 13 70



CERTIFIÉE
N 11 12 2363



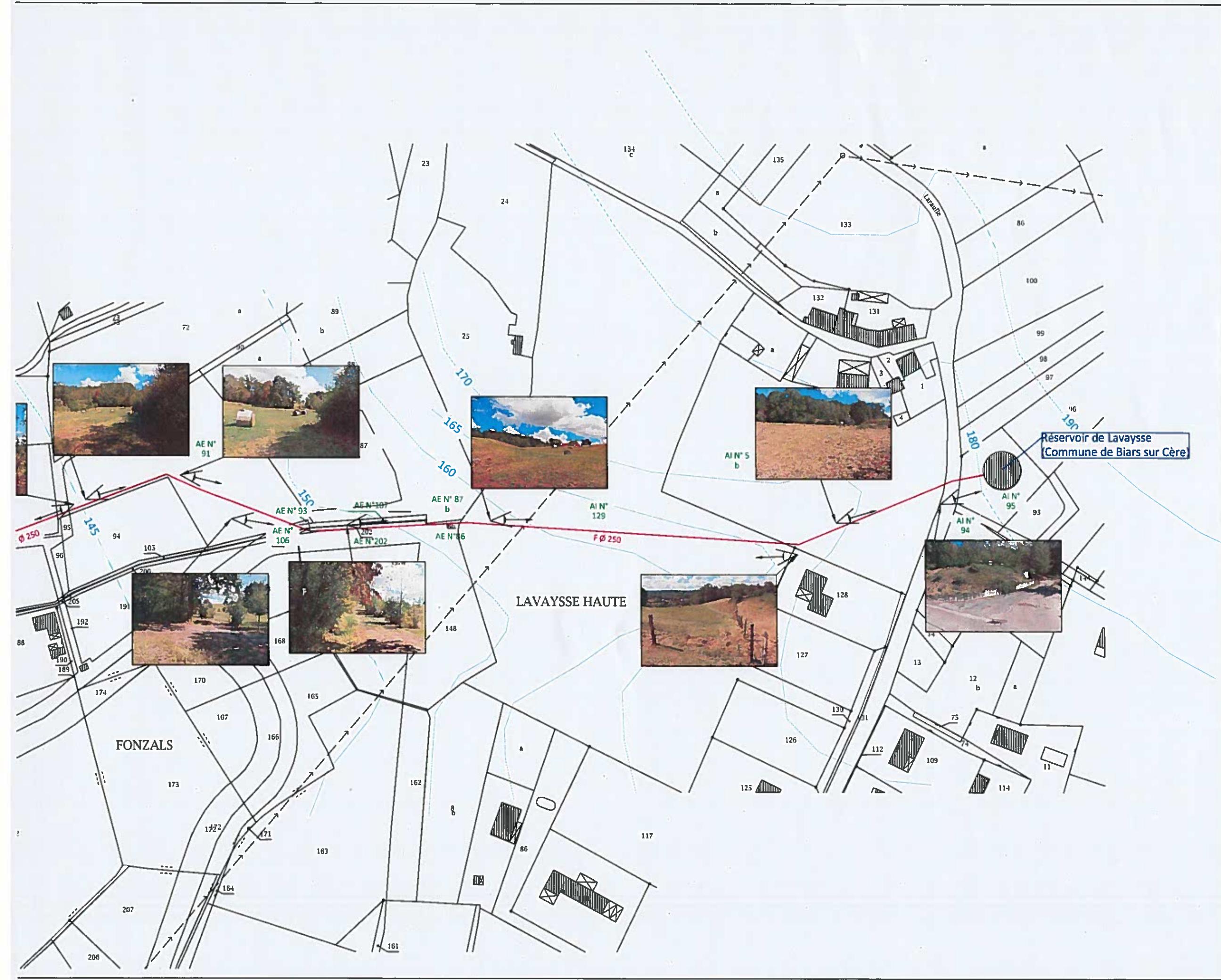


Légende :

- Courbe de niveau
 - Limite de Commune
 - N° Parcelle traversée par le futur réseau
 - Réseau existant
 - Réseau projeté







DÉPARTEMENT DU LOT

MAÎTRE D'OUVRAGE :

SMAEP Bretenoux - Saint Céré

ADDUCTION EAU POTABLE

Raccordement en eau potable
de la commune de Biars sur Cère

AVP

VUE AERIENNE

Echelle : 1 / 1 500

PLAN

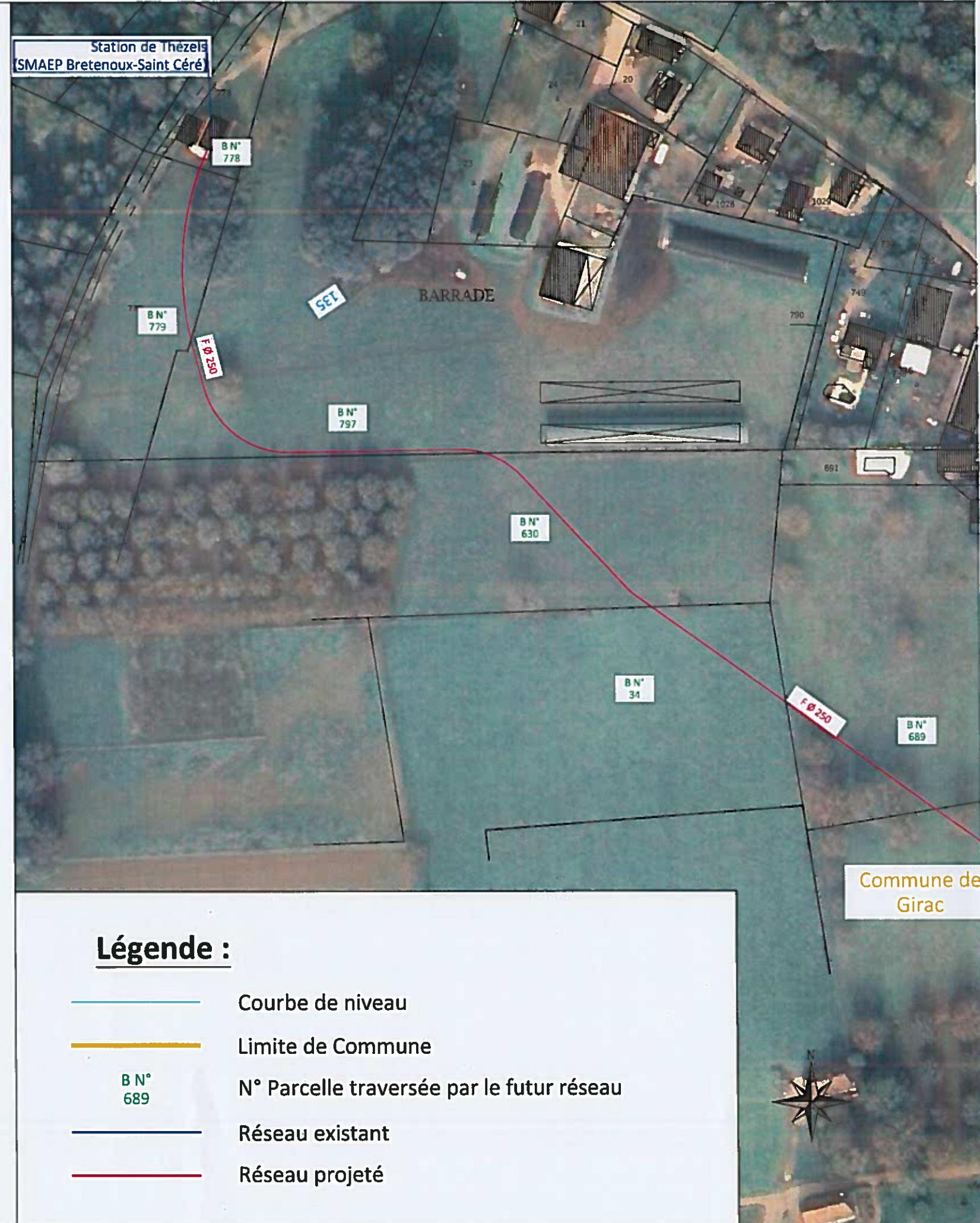
Réf: AEP15.25

Date	Modifications :
14-10-2015	
10-12-2015	Modification suite à la réunion avec les propriétaires
08-02-2016	Modification à la demande du Syndicat
30-08-2016	Modification à la demande du Syndicat



Maîtrise d'oeuvre:

DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT
QUERCY
Avenue Robert Destic
46400 SAINT-CERE
Tél. 05 65 38 13 70













FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Cadre de la procédure articles: [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))



Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet.

Deux cas doivent être distingués selon le régime administratif applicable au projet:

a) Si le projet relève d'une procédure administrative au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000, le présent formulaire sera joint au dossier de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation adressé au service instructeur habituellement chargé de cette procédure.

b) Si le projet ne relève d'aucune législation ou réglementation distincte de Natura 2000, le présent formulaire sera adressé au Préfet du département concerné.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1ère étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2ème étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Attention, dans le cas contraire, c'est à dire si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour remplir ce formulaire se trouve en annexe : «Où trouver l'information sur Natura 2000 ?»

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : _____

Adresse : _____

Commune et département : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Portable : _____

Email : _____

Nom du projet :

Etape 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé, sa destination ainsi que les activités ou opérations annexes.
Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

Commune(s) :

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance des sites les plus proches ?

A _____ (m ou km) du site _____ n° de site :(FR _____)

A _____ (m ou km) du site _____ n° de site :(FR _____)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (*indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site*)

Site : _____ (n° de site : FR _____)

Site : _____ (n° de site : FR _____)

c. Étendue du projet (à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier)

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : _____ (m²)
- Longueur (si linéaire impacté) : _____ (m.)
- Emprises en phase chantier : _____ (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichement, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc

Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues....)

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur la carte au 1/25 000^{ème} si possible).

- Destruction de milieux naturels (pelouses sèches, prairies ; boisements, haies...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) si oui, de quelle nature ?: _____

- Autres atteintes possibles, lesquelles :

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue :

Durée envisagée :

Activité diurne nocturne

Phasage (*préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation*) :

f. Conclusion

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est **manifestement pas susceptible** d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

► Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

► L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2, page suivante

Etape 2 Etat des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

a. Incidences potentielles du projet sur les milieux naturels (habitats) et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces) d'intérêts communautaire.

Il s'agit d'identifier, à l'aide des tableaux suivants, les habitats naturels et les espèces animales ou végétales, d'intérêts communautaire, potentiellement impactées par le projet.

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et de sa zone d'influence.

Renseigner les tableaux suivants en se référant en particulier au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces (joindre un extrait de la carte si possible).

Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

HABITATS NATURELS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE :

ESPECES D'INTERETS COMMUNAUTAIRE :

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

Il s'agit de décrire les incidences prévisibles du projet mentionnées dans les tableaux précédents et d'exposer les raisons pour lesquelles l'activité est ou non susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces identifiés.

- Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation ...) :

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 4 :

Photo 2 :

Photo 5 :

Photo 3 :

Photo 6 :

c. Conclusion :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

- NON :** ➔ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

- OUI :** ➔ **L'évaluation doit être approfondie.** Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

ANNEXE

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Accès aux données par territoire : site internet de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://drealmp.net/pacom/>
- Localisations des habitats naturels d'intérêt communautaires :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/index.php?map=global.map&service_idx=23W
- Inventaires faunistiques, floristiques & milieux naturels (entrer le n° du site ou son intitulé) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- site internet de la DDT du Lot :
<http://www.lot.equipement.gouv.fr/>

Liste des sites Natura 2000 dans le département du Lot et des animateurs :

N° de site	Libellé	Animateur du site
FR7300909	Zone centrale du causse de Gramat	ADASEA du Lot
FR7300898	Vallée de la Dordogne quercynoise	EPIDOR
FR7300902	Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300904	Marais de la Fondial	Vincent HEAULMÉ
FR7300905	Vieux chênes de Cantegrel	ADASEA du Lot
FR7300906	Vieux chênes de la Panonne	ADASEA du Lot
FR7300907	Vieux chênes des Imbards	ADASEA du Lot
FR7300908	Secteur de Lacérède	ADASEA du Lot
FR7300910	Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300912	Moyenne vallée du Lot inférieure	ADASEA du Lot
FR7300913	Basse vallée du Célé	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300914	Grotte de Fond d'Erbies	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300915	Pelouses de Lalbenque	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300917	Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et de Saint-Barthélemy, et causse de Pech Tondut	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300919	Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy	Parc Naturel Régional de Causses du Quercy (PNRCQ)
FR7300900	Vallée de la Cère et tributaires	Docob non lancé
FR7200732	Coteaux de Thézac et Montayral	ADASEA du Lot et Garonne
FR7200733	Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou	Office National des Forêts (ONF)

Contacts :

Les animateur des sites :

- PNR Causses du Quercy : 05 65 24 20 50
- ADASEA du Lot : 05 65 20 39 30
- Vincent HEAULMÉ : 05 65 35 19 93
- ADASEA Lot et Garonne : 05 53 77 28 28
- ONF : 05 53 93 18 99

La Direction Départementale des Territoires du Lot : 05 65 23 60 60

LEXIQUE :

DOCOP : Document d'Objectifs du site
FSD : Formulaire Standard de Données



Le réseau Natura 2000 Lotois



Documents d'Objectifs

- Basse vallée du Célé
- Zone centrale du causse de Gramat
- Coteaux de Thézac et Montayral
- Grotte de Fond d'Erbies
- Marais de la Fondial
- Moyenne vallée du Lot inférieure
- Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudoussou
- Serres et pelouses du Quercy Blanc
- Vallée de la Cère et tributaires
- Vallée de la Dordogne quercynoise
- Vallées de l'Ousse et de l'Alzou
- Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires
- Vieux arbres du Quercy

